



**CHAMPIONNAT INTERCLUBS VETERANS
DES PYRENEES-ORIENTALES
SAISON 2019/2020
REGLEMENT**

Principes généraux

- ✓ Ce championnat est ouvert à tous les clubs affiliés au CODEP66.
- ✓ Ce championnat doit être avant tout un moment de convivialité.
- ✓ Les rencontres ne seront pas homologuées.
- ✓ Ce championnat est réservé aux joueurs vétérans P et D.
- ✓ Le nombre d'équipes par club n'est pas limité.

Formule

- ✓ Une équipe est constituée au minimum de 2 Hommes (si possible 3) et 2 Dames
- ✓ Chaque rencontre se compose de 8 matchs : 2 Simples Hommes, 2 Simples Dames, 1 Double Hommes, 1 Double Dames et 2 Mixtes.
- ✓ En cas d'égalité à la fin des rencontres, les 2 équipes définissent un « **Mixte en Or** » c'est-à-dire un 3^{ème} mixte. Celui-ci devra être composé différemment des 2 précédents.
ex : on croise les joueurs et joueuses des 2 premiers mixtes.
Ce 9^{ème} match permettra de déterminer un vainqueur pour chaque rencontre.
Je rappelle que les triangulaires ne sont pas autorisées afin de garder l'esprit convivial de l'interclub.
- ✓ Ce championnat se déroule en 3 phases : (en fonction du nombre d'équipes)
- ✓ **S'il s'avérait que nous ne soyons que peu d'équipes à participer, je ne constituerai qu'une seule poule avec des matches aller-retour répartis sur toute la saison ce qui a été le cas depuis 2 ans.**

Exemple avec 8 équipes :

1ère phase : 2 poules de 4 équipes, rencontre aller entre les clubs de chaque poule.

2ème phase : - Demi-finale haute : le 1^{er} de la poule A rencontre le 2^{ème} de la poule B et le 1^{er} de la poule B rencontre le 2^{ème} de la poule A.

- Demi-finale basse : Le 3^{ème} de la poule A rencontre le 4^{ème} de la poule B et le 3^{ème} de la poule B rencontre le 4^{ème} de la poule A

3ème phase : phase finale : tous les clubs se retrouvent en un même lieu :

- Finale : vainqueurs des demi-finales
- 3^{ème} place : vaincus des demi-finales
- 5^{ème} place : vainqueurs des demi-finales basses
- 7^{ème} place : vaincus des demi-finales basses
- ✓ En fin d'année, une journée festive finale de classement (3^{ème} phase) aura lieu en présence de toutes les équipes.
- ✓ Les rencontres se joueront sur un créneau horaire du club recevant. On privilégiera un créneau du soir et hors week-end dans la mesure du possible.
- ✓ **Le club recevant a le devoir d'organiser la convivialité des rencontres dont une collation après la rencontre** (à définir avec l'équipe visiteuse).

- ✓ **Pas de triangulaire afin de conserver l'aspect convivial du repas après match.**
- ✓ Il y a possibilité d'inverser l'ordre des rencontres dans la mesure où les 2 équipes sont d'accord.

Inscriptions

- ✓ Les clubs doivent engager leurs équipes jusqu'au 30 septembre 2018 afin de pouvoir composer la ou les poules le plus rapidement.
- ✓ Chaque club communique au responsable Interclubs vétérans du CODEP (Nadia) le nombre d'équipe engagée avec un nom de responsable pour chaque équipe ainsi que ses coordonnées.
- ✓ L'inscription d'une équipe ne sera prise en compte qu'après paiement de l'inscription et réception des documents d'inscription.
- ✓ Les frais d'inscriptions s'élèvent à 25 € par équipe.
- ✓ En cas de forfait d'une équipe lors d'une rencontre, le club devra s'acquitter d'une pénalité de 80 €.

Calendrier

- ✓ Clôture des inscriptions : 30 septembre 2018
- ✓ Dates des rencontres : 1^{ère} phase : de octobre à fin janvier 2019
2^{ème} phase : fin janvier à mi Mai 2019
Date du classement final : 3^{ème} phase : Finale à Bages

(Attention !Nouveau comptage des points cette année (décision prise lors de la finale ensemble)

- ✓ Rencontre : Tous les matchs en 2 sets gagnants de 21 points
- ✓ Le vainqueur de chaque match rapporte un point à son équipe.
- ✓ Si une équipe déclare forfait pour l'un de ses matchs, le point est acquis à l'équipe adverse sur le score maximum (21/0-21/0).
- ✓ **Classement général : Victoire 4 points (5-3 ; 6-2 ; 7-1 ; 8-0), Victoire mixte en or 3 points (5-4), Défaite mixte en or 2 points (4-5), Défaite 1 point (0-8) ; (1-7) ; (2-6) ; (3-5), Forfait -1 point**
- ✓ En cas d'égalité de points au classement général, les équipes seront départagées par le résultat durant leur confrontation directe lors des poules.
- ✓ En cas de nouvelle égalité (dans le cas de 3 équipes), il sera tenu compte de la différence entre les sets gagnés et les sets perdus lors de leur confrontation directe. Si l'égalité persiste, on comptabilisera le nombre de points gagnés lors des sets.

Joueurs

- ✓ Les joueurs participant aux rencontres devront être titulaires d'une licence fédérale « compétition » pour la saison en cours et dans le club de l'équipe représentée.
- ✓ Ce championnat est réservé aux joueurs vétérans P et D.
- ✓ Au cours d'une même saison, rien ne s'oppose à ce qu'un joueur évolue dans une équipe engagée en championnat départemental ou régional **cependant s'il change de classement il ne pourra plus participer à l'interclub vétéran (ex s'il est classé R) et il appartiendra à chaque joueur de prévenir son capitaine de son nouveau classement. S'il apparaît que cela n'est pas respecté, le match ou les matches du joueur seront considérés comme perdus.**
- ✓ Lorsqu'un club présente plusieurs équipes, chaque joueur doit rester tout au long de la compétition dans une même équipe.
- ✓ Le responsable de l'équipe sera chargé de composer son équipe conformément au présent règlement.
- ✓ Le capitaine est autorisé, lors d'une rencontre, à remplacer un joueur à la suite d'une blessure, par un autre joueur, même au cours d'un match.
- ✓ Les litiges éventuels doivent être, si possible, réglés à l'amiable par les deux joueurs et / ou les 2 responsables d'équipe.
- ✓ A l'issue de la rencontre, le club recevant doit adresser sous 3 jours la feuille de rencontre par email au responsable Interclubs vétérans du CODEP.

Volants

- ✓ Les volants utilisés sont au libre choix, à la convenance des joueurs et à la charge des joueurs.

